

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 19 décembre 2017

18h30 à Bourg-Lès-Valence

Etaient présent(e)s : Mesdames BICHON LARROQUE (4 voix), GENTIAL (4 voix), JAUBERT (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER D'ALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs ANGELI (7 voix), BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), BRET (3 voix), CARDI (4 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DUBAY (3 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PERTUSA (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROLLAND (4 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VASSY (4 voix).

Etaient excusé(e)s : Mesdames CHOVIN (2 voix), GIRARD (4 voix – procuration à M. SOULIGNAC), JUNG (4 voix – procuration à Mme MOURIER), THORAVAL (4 voix – pouvoir à M. LABADENS) et Messieurs BRUNET (6 voix), CHANTEPY (3 voix), DARD (6 voix – pouvoir à M. BONNET), DELOCHE (2 voix), LUNEL (4 voix), PONTON (3 voix – pouvoir à M. BRET), ROUYEYROL (4 voix – pouvoir à M. BRARD), VALLON (4 voix).

Etaient absents : Mme BERTRAND (3 voix), MM. AVOUAC (3 voix), BARD (4 voix), CHAUVIN (6 voix), SIEGEL (2 voix).

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 185 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 28 représentant 121 voix.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 6 représentant 25 voix.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 octobre 2017
2. Décision modificative n°1
3. Indemnité de conseil du trésorier
4. Statuts du syndicat mixte : prise en compte de la composition du syndicat
5. Délégation du Comité syndical au Bureau ou, le cas échéant au Président, pour l'émission des avis sur les documents d'urbanisme
6. Mise en place et portage du Conseil de développement du Grand Rovaltain
7. Débat d'orientation budgétaire 2018
8. Contrat Vert et Bleu : projet de stratégie de communication

Questions diverses

Marlène MOURIER, Maire de la commune de Bourg-Lès Valence, accueille les participants.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs. Il présente Hervé COULMONT, Maire de Soyons, nouveau délégué syndical de la CC Rhône Crussol et invite les délégués syndicaux à s'impliquer dans les différents groupes de travail du SCoT.

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h44.

Dominique GENTIAL est désignée secrétaire de séance.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical 10 octobre 2017

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 octobre dernier.

2. Décision modificative n°1

Christian GAUTHIER présente le contenu de la décision modificative n°1 qui est proposée pour effectuer un ajustement de quelques centimes afin de reprendre les montants exacts du résultat d'investissement reporté et du résultat de fonctionnement reporté en cette fin d'année d'exercice budgétaire 2017, ainsi que pour alimenter le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) à hauteur de 5 000€.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUVEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

3. Indemnité de conseil du trésorier

M. le Comptable des finances publiques de Valence agglomération a sollicité le Président du syndicat mixte, par courrier reçu en date du 27 novembre, pour l'attribution d'une indemnité de conseil au titre de l'exercice 2017. Cette indemnité, prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 et établie sur la base de barèmes nationaux, est attribuée au choix de l'organe délibérant de la collectivité.

Christian GAUTHIER indique que le Bureau, lors de sa réunion du 15 décembre 2017, s'est positionné pour affecter le taux de 50% à cette indemnité de 412,83 euros, afin de prendre en compte le choix de plusieurs intercommunalités qui ont décidé cette année de ne pas attribuer à taux plein l'indemnité du trésorier public.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUVEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution à M. le Comptable des finances publiques d'une indemnité de conseil au titre de l'année 2017 s'élevant à 50% du montant maximal issu du barème national, soit 206,42 euros.

4. Statuts du syndicat mixte : prise en compte de la composition du syndicat

Patrick PRELON rappelle que le Comité syndical a récemment délibéré pour modifier les articles 3 et 5 de ses statuts portant respectivement sur la répartition des voix des délégués et le calcul des contributions des membres. Il est proposé de profiter de cette modification des statuts pour prendre acte de la composition actuelle du syndicat mixte qui découle des Schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Il s'agit donc de réécrire l'article 1 pour indiquer que les membres du syndicat sont : la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien dénommée Arche Agglo, la Communauté de communes Rhône Crussol et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUVEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de la composition du syndicat mixte découlant des SDCI.

5. Délégation du Comité syndical au Bureau ou, le cas échéant, au Président, pour l'émission des avis sur les documents d'urbanisme

Jean-Paul VALETTE rappelle que le Comité syndical a délégué au Bureau la faculté d'émettre des avis sur les documents d'urbanisme (PLU/PLUi, Cartes communales) lors de leur élaboration, révision ou modification (délibération 17-20 du 8 mars 2017).

Le Bureau se réunissant mensuellement, il lui est, la plupart du temps, possible de se prononcer dans les délais requis. Toutefois, il peut arriver que la période entre la réception du projet arrêté et le lancement de l'enquête publique, ne permette pas au Bureau de se réunir pour se prononcer dans les délais compatibles avec la période de concertation des personnes publiques associées ou de l'enquête publique particulièrement dans le cas d'une modification.

Pour tenir compte de ces contraintes de calendrier, il est proposé que, dans le respect des dispositions des articles L5211-10 et L5211-1 du CGCT, le Comité syndical délègue, en second rang, au Président la faculté d'émettre l'avis sur les projets de document d'urbanisme lorsque le Bureau n'a pu se réunir utilement dans les délais compatibles avec la procédure de concertation des PPA ou ne pourrait se prononcer pour quelque raison que ce soit.

Avant de se prononcer, le Président prendra l'attache des membres du Bureau et pourra s'appuyer, le cas échéant sur les conclusions de la commission d'urbanisme.

Lionel BRARD précise qu'à cet effet il souhaite rendre possible les échanges entre membres du bureau sous la forme de téléconférence ou de visioconférence. Cette évolution permettrait d'instaurer un fonctionnement plus souple et cohérent avec le SCOT.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUYEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délégation du Comité syndical au Bureau, ou le cas échéant, au Président, de la faculté d'émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme dans les conditions ci-dessus énoncées.

6. Mise en place et portage du Conseil de développement du Grand Rovaltain

Franck SOULIGNAC rappelle que la mise en place d'un Conseil de développement commun aux 3 EPCI membres du Syndicat mixte dans une logique de bassin de vie et de développement a été acté précédemment.

Il présente la composition du Conseil de développement en insistant sur le souhait du syndicat mixte que l'équilibre territorial et la parité homme/femmes soient respectés pour la désignation de ses membres. Les organismes seront sollicités par courrier courant janvier.

Le Conseil de développement étant porté par le syndicat mixte, une convention de portage par ce dernier du Conseil de développement ainsi qu'une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de l'un des 3 EPCI sont soumises au Comité syndical. Le pilotage du Conseil de développement par le syndicat mixte sera effectué à moyens constants car il nécessite des moyens si l'on souhaite qu'il fonctionne correctement et produise des documents pertinents.

Franck SOULIGNAC souhaite que le lancement du Conseil de développement soit effectif à courte échéance pour ainsi laisser les futurs acteurs du CD prendre la main sur l'instance.

Lionel BRARD rappelle que le Conseil de développement comptera un nombre maximum de 90 à 100 membres. Il indique également que la parité devra être respectée. Si ce n'était pas le cas, les structures qui devront désigner des membres seront sollicitées dans ce sens. Il rappelle les efforts budgétaires effectués depuis 3 ans par le syndicat, grâce auxquels les EPCI membres réalisent des économies directes.

Lionel BRARD souligne que la mise en place du Conseil de développement mutualisé témoigne de la réalité du territoire Grand Rovaltain. C'est une opportunité pour donner au syndicat mixte une légitimité au-delà des thématiques de l'urbanisme et de l'aménagement et il s'agit d'un bon outil de prospective territoriale tourné vers l'opérationnel. Ses travaux permettront également d'alimenter la révision du SCoT.

Il propose aux délégués syndicaux de réfléchir à des sujets transversaux intéressant l'ensemble du territoire sur lesquels le Conseil de développement pourrait travailler.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUYEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT,

CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les conditions de mise en place du Conseil de développement du Grand Rovaltain, ainsi que les projets de convention de portage dudit conseil par le syndicat et de mise à disposition à temps partiel d'un agent d'un des trois EPCI.

7. Débat d'orientation budgétaire 2018

Christian GAUTHIER indique que le débat d'orientation budgétaire se déroule annuellement sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui doit être transmis au Préfet et faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet du syndicat.

Il présente le ROB 2018 avec la rétrospective sur l'exécution budgétaire 2017 et la situation financière du syndicat, puis la prospective pour 2018.

S'agissant de la refonte du site Internet du syndicat en cours, Lionel BRARD invite les délégués syndicaux à faire remonter leurs remarques et attentes sur le nouveau site Internet lorsque celui-ci sera mis en ligne (1^{er} trimestre 2018).

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUYEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical prend acte du débat et du rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité.

8. Contrat Vert et Bleu : projet de stratégie de communication

Jean-Louis BONNET présente l'avancement de l'animation du Contrat Vert et Bleu et indique que le syndicat met en place, en tant que maître d'ouvrage, une action de sensibilisation aux enjeux de la trame verte et bleue via un plan de communication. Les cibles de ce plan de communication – élus, scolaires, partenaires du contrat, acteurs environnementaux... – représentent l'ensemble des 310 000 habitants du territoire.

Il présente le plan de communication, dont l'objectif principal est de rendre visible le Contrat Vert et Bleu, de sensibiliser à la biodiversité et de favoriser l'appropriation du Contrat et de la trame verte et bleue. Son budget prévisionnel est de 20 000€ HT (hors conférences/tables-rondes thématiques TVB).

Jean-Louis BONNET précise que davantage d'actions de communication seront engagées en 2018 qu'en 2017, que des supports papier et numériques sont prévus mais aussi des panneaux de présentation du projet sur kakémonos pouvant être présentés dans les communes, lycées et collèges. Il s'agira également de profiter d'événements locaux ou nationaux, tels que Tech & Bio et la Fête de la Nature, pour organiser des animations ou événements autour du Contrat Vert et Bleu et de ses actions.

Lionel BRARD rappelle à l'occasion de la discussion sur le Contrat Vert et Bleu que les 3 EPCI membres du syndicat sont engagés dans une démarche de PCAET et qu'il est important qu'ils partagent leurs expériences à ce sujet, ainsi que de coordonner les PCAET et PLH. Le syndicat pourra si les EPCI le souhaitent coordonner leurs démarches.

Mise aux voix :

Pour : 28 délégués et 6 pouvoirs soit 146 voix

Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme JUNG), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BIGNON, BONNET (pouvoir de M. DARD), BRARD (pouvoir de M. ROUYEYROL), BRET (pouvoir de M. PONTON), CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical émet un avis favorable sur la mise en œuvre du plan de communication proposé.

Questions diverses

Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 20 octobre 2017 :

Examen du projet de PLU de Jaillans - avis favorable

Examen du projet de modification du PLU Saint-Marcel-lès-Valence - avis avec une réserve

Examen du projet de modification n°4 du PLU de Chatuzange-le-Goubet - avis favorable

Bureau du 15 décembre :

Examen de la modification simplifiée du PLU de Cornas – avis favorable

Examen de la modification du PLU de Champis – avis favorable

Dates des prochaines réunions du Comité Syndical

Les prochains comités syndicaux auront lieu les 6 février et 12 juin 2018.

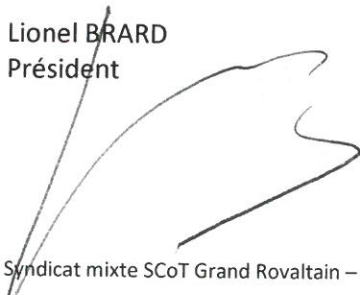
Il est rappelé qu'une réunion du Bureau aura lieu le 26 janvier 2018 à 8h30 à Bourg-Lès-Valence, suivie par une réunion de restitution de l'étude sur les franchissements à 10h00. Les délégués syndicaux sont invités à assister à ces deux réunions.

Aurélië BICHON-LARROQUE exprime la difficulté croissance pour les élus des communes et des EPCI de sécuriser les documents d'urbanisme. Elle rappelle que ceux-ci sont systématiquement attaqués et remis en cause. Elle estime que la conférence des territoires peut être l'occasion pour le syndicat mixte de faire remonter la nécessité d'assurer une meilleure stabilité des documents d'urbanisme.

Lionel BRARD souligne l'importance de réduire les délais liés aux contentieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Lionel BRARD
Président



Dominique GENTIAL
Secrétaire de séance

